

lièrement à la présidence et le font remarquer parmi ceux qui ont déjà occupé ce poste important. C'est donc avec un véritable plaisir que je propose, appuyé par M. Carvell:

Que l'honorable Edgar N. Rhodes, député du collège électoral de Cumberland, soit élu à la charge d'Orateur de cette Chambre.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Monsieur Northrup, la façon dont nous avons été convoqués ici ne laisse pas d'être assez étrange. Notre réunion n'est pas en conformité du règlement, puisque celui-ci prescrit que la Chambre doit entrer en séance à trois heures de l'après-midi; elle n'est pas davantage conforme à la proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, puisque ce dernier, s'il a arrêté la date de la réunion du Parlement, n'en a pas fixé l'heure. Quoique élu par le suffrage populaire, le Parlement, il va sans dire, doit être convoqué par le Gouverneur général. Par ses attributions, le Gouverneur est autorisé à convoquer les Chambres quand il lui plaît, pour le temps qu'il lui plaît et de fixer l'heure à laquelle elles se réuniront. Il lui a plu de les convoquer pour le 18 mars, mais il n'a pas fixé d'heure. Il aurait pu nous convoquer pour onze heures du matin ou du soir et nous aurions dû obéir à son ordre. La Chambre me paraît donc avoir été convoquée de façon irrégulière. Mais les membres de la gauche n'entendent pas tirer parti de cette irrégularité, car ils n'ont d'autre désir que d'apporter toute la diligence dont ils sont capables à l'expédition des affaires; aussi est-ce simplement par manière de critique bienveillante que je fais observer au très honorable premier ministre qu'il eût été plus régulier de fixer l'heure pour laquelle les Chambres étaient convoquées.

Ceci dit sans la moindre animosité et dans le seul but de rappeler qu'il est toujours bon de se conformer à la loi, je passe à la motion que le premier ministre vient de faire et qui tend à l'élection du représentant de Cumberland à la charge d'Orateur de la Chambre. Cet honorable collègue, disons-le tout de suite, j'aime mieux le voir à la présidence qu'à son siège de député où, l'expérience nous l'a appris, il n'était pas complètement libre de tout esprit de parti. Je ne lui en fais pas un crime, bien que parfois sa manière de voir m'ait semblé reprochable. D'autre part, je n'ai que des félicitations à lui offrir pour la façon dont il a déjà exercé la charge d'Orateur. Avant son élection à la présidence de la Chambre, à la dernière session, M. Rhodes avait fait fonction d'Orateur suppléant. Ces deux charges, il les a exercées d'une façon qui,

[Le très hon. sir Robert Borden.]

certes, lui mérite tout le bien que le premier ministre vient de dire de lui car il en a accompli les devoirs avec impartialité—et c'est là la principale qualité que doit posséder l'Orateur—avec dignité et en révélant une connaissance approfondie du droit parlementaire. Comme il a ainsi donné la preuve de son aptitude à remplir cette fonction, c'est avec un très réel plaisir que les membres de la gauche concourent à l'adoption de la motion.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Qu'il me soit permis de donner une brève réponse au très honorable chef de l'opposition.

J'ai la certitude, si j'en crois mes souvenirs, que le décret du conseil qui a prévu la publication de la proclamation convoquant le Parlement, a fixé l'ouverture à onze heures de l'avant-midi, mais je ne suis pas sûr du tout du texte même de la proclamation. Si celle-ci n'a pas fixé l'heure, elle s'est écartée autant que je m'en souviens du texte du décret du Conseil et l'omission a été malheureuse.

Le Greffier: Il a été proposé par le très honorable premier ministre que l'hon. Edgar Rhodes prenne place au fauteuil de cette Chambre comme Orateur.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, je déclare l'hon. Edgar N. Rhodes, représentant du district électoral de Cumberland, régulièrement élu, comme orateur, à la présidence de la Chambre.

L'hon. M. Rhodes a été accompagné de sa place en Chambre, au fauteuil de l'Orateur par sir Robert Borden et l'hon. F. B. Carvell.

M. l'ORATEUR ELU: J'ai l'honneur de présenter à la Chambre mes remerciements sincères et cordiaux pour le grand honneur qu'elle vient de me conférer de nouveau en m'élisant comme son orateur. Ce sera ma satisfaction autant que mon devoir de m'efforcer de mériter ce grand honneur en traitant toutes les questions qui me seront soumises officiellement, avec fermeté et impartialité. Je me rends parfaitement compte de mon inaptitude pour la position, mais c'est avec confiance que je compte sur la coopération des membres des deux côtés de la Chambre pour m'aider à maintenir et à conserver nos droits et nos privilèges ainsi que la liberté et la dignité des débats conformément à l'usage établi.

NOMINATION DE WILLIAM BARTON
NORTHRUP, COMME GREFFIER
DE LA CHAMBRE.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que M. William Barton Northrup, M.A., C.R., a été nommé greffier de la Chambre, en remplacement de M.